

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 novembre 2023

PLFSS POUR 2024 - (N° 1875)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS503

présenté par
Mme Rist, rapporteure générale

ARTICLE 23

Supprimer les alinéas 1 à 5.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer des dispositions adoptées par le Sénat visant à expérimenter pendant trois ans à compter du 1^{er} janvier 2025 la réforme relative à l'évolution du modèle de financement des établissements de santé pour les activités de médecine, de chirurgie, de gynécologie-obstétrique et d'odontologie.